



## Groupe « Réparation »

Compte rendu du travail du groupe  
présenté lors de l'AG de la CORREF, le 11 novembre 2020  
par Père Marc Botzung, Sœur Anne Chapell et Brigitte

### Introduction : Le groupe

La Conférence des évêques a opté, en novembre 2019, pour un « geste financier » à proposer aux personnes victimes. Dans la suite de cette décision et dans l'attente des préconisations de la CIASE en ce domaine à l'automne 2021, un groupe de travail s'est constitué à partir de février 2020, à l'initiative de Sr Véronique Margron et au nom de la CORREF, pour réfléchir à cette dimension financière qui peut être attendue, de la part de nos Instituts également, à l'égard des personnes victimes d'abus sexuels.

Ce groupe, composé de 10 personnes, est marqué par sa parité hommes-femmes, la présence de compétences (notamment de psychologie, de droit civil et de droit canon, de médecine, de théologie morale), la présence de non-religieux comme de religieuses et de religieux, et il inclut *évidemment* deux personnes ayant été victimes.

Au rythme d'une rencontre par mois environ, quatre traits se sont dégagés assez rapidement :

- L'intérêt et la fécondité de faire se croiser des compétences diverses et les expériences de responsabilité
- L'émergence progressive, née du débat et d'un *chercher ensemble*, d'une **réflexion commune** du groupe... dont certains points feront écho à ce qu'a dit M. Sauvé
- Une estime mutuelle entre participants (tant mieux !)
- La conviction dès la 1<sup>re</sup> rencontre qu'il fallait réfléchir à une dimension globale de **réparation** beaucoup plus qu'à la seule dimension financière, d'où la nouvelle appellation du groupe – groupe « réparation » - dont les travaux vous sont présentés

### Tout d'abord quelques points fondamentaux de ce que nous avons découvert, compris au cours de notre travail.

- Nous avons découvert l'importance de la **justice réparatrice** : il ne peut y avoir de vraie justice sans réparation. Et cette réparation ne peut se faire sans que les personnes ayant été victimes ne deviennent partie prenante. Il faut s'inspirer de ce qui s'est passé en Afrique du sud, par exemple, autour du concept de **justice transitionnelle** : c'est un ensemble de mesures mises en place pour promouvoir la transformation d'une société qui a subi des violations graves des droits humains, en donnant toute sa place à la victime, pour qu'elle devienne acteur de la reconstruction.
- Comment ne pas trembler quand, dans notre travail, nous avons pris conscience de cette réalité terrible : **l'instrument du crime sur les victimes a été pour beaucoup le sacrement**. « À chaque confession, c'était une fellation » disait une personne victime en parlant des pratiques de son collège. Comment une institution accepte-t-elle que le plus sacré chez elle devienne l'arme du crime et que ces crimes restent impunis ?
- Nous avons identifié aussi les **possibles collusions entre violence et sacré** : au nom du sacré il y a eu crime, silence imposé ou acheté, torture, corruption, autoritarisme, mensonge...
- Nous avons mesuré la violence intérieure vécue par les victimes, violence profonde. Leur corps a imploré, mais bien plus que cela encore les agressions sur les mineurs ont été **des empêchements d'être**, empêchements d'être... rien ne pourra réparer cette absence.

- Nous avons réaffirmé qu'avant d'être des abus spirituels ces agressions, ces crimes sont des **atteintes à l'humanité**, des histoires de chairs, ce qu'un homme a été capable de faire à un enfant, une femme, un homme. Parfois on a un peu trop tendance à délayer ces abus dans une soupe gélatino-spirituelle.
- Nous nous sommes demandé comment une entreprise de salut a-t-elle pu et peut-elle encore donner ainsi la mort alors qu'elle est appelée à donner la Vie ? Comment a-t-elle pu **engendrer** des enfants, des ados, des personnes vulnérables **comme membres souffrants** du Corps du Christ, souffrance dont ils n'arrivent pas à guérir à tel point que beaucoup se sont suicidés et d'autres souffrent encore de longues années après...
- Enfin dernier point d'insistance. Nous avons noté que le **rapport de l'Église au monde** se pose de manière cruciale : lorsqu'on regarde les déplacements des clercs, le silence coupable des institutions, les absences de signalement aux autorités, on ne peut que constater amèrement que l'Église s'est située au-dessus des lois. En n'agissant pas, en voulant protéger l'institution, elle est restée dans un entre-soi malsain, hier et encore aujourd'hui, elle s'est pensée au-dessus des autres, experte en humanité.

Nous l'avons dit, il ne peut y avoir de réparation sans justice. Comment procéder alors ?

Nous préconisons de nous appuyer sur le processus de **la justice réparatrice**<sup>1</sup> qui se déploie en 5 attitudes essentielles, 5 étapes à franchir. Ce processus s'appuie sur l'expérience de la justice anglaise dans les cas d'erreurs médicales.

(Il est à noter que ce processus a été travaillé et mis en œuvre fin octobre à Luçon, par Mgr Jacolin en présence de personnes ayant été victimes. Ce travail s'est fait dans la co-construction évêque-victimes)

### La première étape consiste à reconnaître les faits

- En effet, dans la justice réparatrice, la reconnaissance occupe une place centrale. Il s'agit, bien sûr, de reconnaître les faits. Mais aussi de reconnaître la personne, reconnaître la victime comme un être humain, comme un sujet, alors que l'auteur l'a traitée comme un objet.
  - Le philosophe Paul Ricoeur a travaillé le concept de la reconnaissance. Il montre comment la reconnaissance fait passer de la dissymétrie à la réciprocité.
  - Dans la question qui nous occupe, il y a au départ une inégalité, une dissymétrie entre l'auteur et la victime. Par la reconnaissance de qui elle est vraiment, la victime peut entrer dans une relation de réciprocité avec l'auteur, ou avec ceux et celles qui représentent l'institut religieux dont dépend l'auteur. Quelqu'un qui a été nié dans sa personne est alors reconnu dans sa dignité et devient un interlocuteur, pour le ou la supérieur(e) majeur(e) par exemple. Il y a ainsi dialogue de sujet à sujet.
- **La reconnaissance suppose de nommer les faits**, et de permettre à la victime de mettre des mots sur son expérience. Cette libération de la parole est une étape capitale car elle permet d'objectiver les faits et de les mettre à distance.
- Cependant, **il est absolument nécessaire qu'un tiers vienne valider la parole** de la victime. En effet, la présence du tiers permet de sortir d'une relation duelle ou l'égalité dans la parole fait défaut. Le tiers permet de sortir d'un entre-soi, d'un face-à-face parfois paralysant (par exemple entre une victime et un supérieur majeur). Il est bon qu'il y ait une personne neutre qui ne soit pas impliquée d'avance, qui permette à la parole de se dire et d'être entendue.

---

<sup>1</sup> Notre travail de groupe a beaucoup bénéficié des nombreux travaux d'Antoine Garapon sur la « reconnaissance » à partir de ses écrits sur Paul Ricoeur, et sur la « justice restaurative ou réparatrice ». Par exemple, Antoine Garapon, *Peut-on réparer l'histoire, colonisation, esclavage, shoah*, Odile Jacob, 2008. Ou encore dans « Justice et reconnaissance », Revue *Esprit*, mars-avril 2006/3.

- Un autre aspect doit être reconnu : la **différence entre le mal agi et le mal subi**. Il faut prendre conscience de l'écart énorme entre le mal agi, l'acte commis qui fut pour certains auteurs « un petit moment de plaisir », et le mal subi qui peut être une vie détruite pour la victime. Il y a donc un paradoxe entre le temps et l'intensité du mal commis par l'auteur (relativement limité) et la durée et les répercussions du mal subi par la victime qui peuvent abîmer une vie entière. Il y a une disproportion immense entre la cause et les conséquences du mal produit. Il importe donc de reconnaître que le vécu de la temporalité est très différent qu'il s'agisse de l'auteur ou de la victime.
- Si l'on veut faire changer les choses, il faut du temps, un temps long de transformation. Cependant, il y a aussi une urgence dans un temps court à **écouter** véritablement la personne victime. C'est là que commence la reconnaissance.
- Car reconnaître, ce n'est **pas seulement être dans une logique de communication** qui se contenterait d'annonces par une parole publique. Reconnaître, c'est entrer dans **une logique de justice** et de réforme et cela prend du temps.

**En résumé, la reconnaissance appelle donc une attitude urgente et immédiate d'écoute et un engagement long et persévérant de justice.**

### **Deuxième étape : Présenter ses excuses, repentance et reconnaissance institutionnelle**

- Lorsqu'un supérieur majeur se trouve confronté à une personne victime, il arrive que se joue en lui un conflit de **loyautés**. Être loyal envers la victime, n'est-ce pas *in fine* se retrouver en opposition avec son Institut, ou au moins avec l'auteur présumé ou avéré ? Ce dernier espérant souvent soutien, voire protection ! La position du supérieur est inconfortable. Il ne semble néanmoins jamais possible d'envisager en conscience autre chose que le seul faire la **vérité**. Sûrement, quoi qu'il en coûte. Méfions-nous du jeu de certains auteurs qui se posent eux-mêmes en victimes des accusations qui les concernent !

Se désolidariser des actes posés par un auteur, n'est pas pour autant s'épargner toute solidarité avec lui. Parce que membre d'un Institut, l'auteur engage son groupe. Religieux, il l'est dans le cadre de la mission de son Institut et c'est sa vie entière qui y est engagée. Si c'est vrai pour le meilleur, pourquoi la responsabilité de l'Institut ne serait-elle plus engagée lorsque cela dysfonctionne, lorsque la vie ou les actes posés deviennent contre-témoignages, lorsque celui qui est envoyé pour diffuser la vie devient lui-même vecteur de mort ? Il existe une responsabilité de l'institution envers ses membres. C'est bien ce qui est éprouvé dans le discernement d'une vocation, dans la formation qui lui est donnée, puis dans l'accompagnement du religieux au long de sa vie.

- Il y a aussi des responsabilités institutionnelles qui peuvent exister en termes de dysfonctionnements et de mal-gouvernance : ceux d'un laisser-faire ce qui ne doit pas l'être, parfois même de manière plus grave de couvrir un abuseur ou de faire taire ceux qui osent chercher des solutions pour éviter l'irréparable.

Un prêtre ou un religieux coupable d'abus sexuels n'est à peu près jamais reçu sans que cette identité soit reconnue, accueillie, recherchée. Même si c'est le cas, il n'est jamais seul engagé dans ses gestes, il engage plus que lui. Les victimes le savent bien et ne peuvent vivre que comme une hypocrisie ou un jeu de mensonge le déni en cette matière. Assumer des responsabilités pour son institut, c'est donc assumer cette reconnaissance aussi. Sans elle, quelle repentance ? Sans elle, quelles demandes d'excuses ? Sans elle, quelle demande de pardon est possible ? Reconnaissance de responsabilité donc, de la présentation d'excuses (un terme trop faible !) aussi.

- Cette dimension de solidarité d'un responsable avec son Institut dépasse la seule actualité et le travail sur les archives depuis 1950 nous fait toucher une solidarité *de facto* dans le meilleur

et dans le pire, concernant ce qui fut fait avant nous. Même si nous pouvons désapprouver avec raison certaines manières de faire, d'avoir laisser-faire ou de ne pas avoir su que faire.

Assumer la responsabilité d'un Institut, c'est aussi **assumer une histoire**. D'où l'importance dans la relation aux victimes de reconnaître la vérité et de soutenir ce chemin de vérité. Cette vérité-là ne s'oppose pas à la compassion à l'égard de la victime, je crois au contraire qu'elle l'authentifie.

- Enfin, mentionnons les interrogations du groupe de travail quant à la justesse de certains **gestes liturgiques** qui voudraient être des temps et lieux de repentance et/ou de pardon à proposer aux victimes. La liturgie, bien qu'opérée devant Dieu, reste trop souvent le lieu d'une maîtrise (du langage, des signes, du sens) de la part des clercs en inégalité avec les laïcs, si bien qu'une démarche liturgique peut vite apparaître comme un nouveau lieu d'expression d'une toute-puissance, d'un contrôle ou – pire - d'une manipulation, pour qu'elle soit le lieu d'expression adéquat. Sans compter la situation des victimes pour lesquelles c'est le chemin vers Dieu lui-même qui est aujourd'hui bouché ou dont le traumatisme ne permet plus d'envisager l'Église comme habilitée à parler en vérité d'une démarche qui ouvre à la transcendance.

### **Avec cette troisième étape nous entrons dans la manifestation publique de la honte morale de l'institut, de la congrégation, de l'Église**

- Il ne suffit pas de reconnaître les faits, de pointer la responsabilité de l'institution, pour penser en avoir fini. Manifester sa honte devant un tel désastre, devant cette faute morale épouvantable, **cela doit coûter à la congrégation, à l'institut, à l'Église**. Chaque responsable peut s'interroger sur cette question : Qu'est ce qui coûterait à mon institut à ma congrégation... Coût en réputation, par exemple. Si l'on veut que la congrégation, que l'institut se réforme, il faut que cela lui coûte. Ce coût est un facteur de changement des institutions concernées. Une parole qui ne coûterait pas ne serait que du vent.
- Cela implique donc que l'on fasse **preuve d'humilité** personnelle et institutionnelle. Quitter la position de sachant, de dominant. Il faut se faire petit, moins sachant, humble « Il faut diminuer pour que l'autre grandisse ».
- Manifester sa honte c'est aussi reconnaître la **dimension systémique de ces agressions**. C'est-à-dire les causes plurielles et organisées qui ont permis cela. Dans certains diocèses on parle même d'organisations criminelles. C'est la culture ecclésiale, l'ecclésiologie, la théologie des ministères, les politiques vocationnelles, la fondation de communautés, qui ont mis en place les conditions favorables aux passages à l'acte multiples, parfois en bandes organisées, et qui ont couvert ces agissements.
- Comment manifester que nous sommes déchirés de honte et pas seulement en train de gérer un dossier ? Il est nécessaire de poser **un geste symbolique fort**, à inventer par chaque institution par exemple. Et cela peut être pensé physiquement, les personnes victimes ont souvent eu affaire à un agresseur qui les surplombait... se mettre à genoux devant des victimes par exemple, certaines victimes attendent cela des Évêques

### **Quatrième Étape : Prendre des mesures de changements pour éviter la répétition des abus**

- Il ne suffit pas de regretter des fautes passées, il faut pour être crédible, et en fait pour être juste, travailler également sérieusement sur la transformation du présent de sorte que les mêmes causes ne reproduisent plus les mêmes effets.

Pour ce faire, il faut créer les conditions d'une **vision** commune, qui signifie probablement avoir un vrai débat dans nos communautés où les choses sont clairement nommées, afin d'aboutir à un accord explicite (plus que tacite) d'un « **plus jamais ça** ».

- L'enjeu est une transformation du système, de manières de faire (sont visées ici : « je n'ai pas voulu voir ni savoir ce qui se passait » ; « je ne savais pas comment réagir ni quoi faire » ; « je n'avais personne à qui parler de cela » ; etc.), en un mot il s'agit d'un changement de culture ecclésiale, de culture de l'institut ou de la congrégation.

La justice restaurative qui fut déjà évoquée suppose d'établir la reconnaissance de l'irréparable de ce qui a été commis. Elle suppose aussi de travailler sur les « raisons » (mot qui me semble ici plus fort que de dire les « causes ») **du mal**. J'en ai cité quelques-unes mais dans ce domaine nul probablement mieux que les victimes elles-mêmes n'est en capacité de déceler les faiblesses du système, ces fêlures par où le mal se glisse, ces compromissions ou manque de courage qui justifient des *statu quo*. Il n'y aura pas de changements sans une vraie place faite aux victimes, à la prise en compte du **savoir expérientiel** des personnes victimes.

- Nul doute que les changements nécessaires qui doivent continuer d'être précisés et mis en œuvre, demanderont du temps. Un temps long. Ce temps long peut être accepté si une dynamique est en route, si des gestes sont posés, si la conscientisation se fait. Ce temps long demande une détermination et une persévérance, il ne s'oppose pas à ce qui est aussi l'urgence d'un temps court, celui d'une écoute des victimes, d'une réparation si elle est possible, d'une collaboration avec elles. Temps court, d'une action, temps long d'une réforme. Y-a-t-il plus urgent que de chercher à rendre nos communautés plus évangéliques ?
- Comme le dit le proverbe africain, « il faut tout un village pour éduquer un enfant ». De même la réforme dont il est question ici, avec le changement de culture que cela représente et la mise en place des garde-fous et sécurités nécessaires, demande **une participation de tous les baptisés**, hommes, femmes, enfants, laïcs, religieux/ses, prêtres. Le Pape François ne dit pas autre chose dans sa Lettre au Peuple de Dieu d'août 2018 (je cite) : « il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin ».
- Dans l'ère de communication qui est la nôtre, nous pensons utiles de mettre en garde contre un écueil. Celui de penser le changement en termes d'effets de communication, de « logique de comm' ». Se contenter avec facilité de croire qu'il faut ajuster ses effets d'annonces. La logique de la justice et ses exigences de transformations sont plus radicales que celles de la comm'. Nous devons nous inscrire dans une dynamique de justice et de vérité.

### **La dernière étape de la justice réparatrice consiste à réparer individuellement, y compris financièrement**

- Il faut tout d'abord bien insister sur le fait que **la réparation est une démarche globale**, complexe et qui touche différents domaines : elle dépasse donc la seule réparation financière.
- Cependant, pour ce qui concerne cet aspect de la réparation financière, il est à nouveau nécessaire **de passer par un tiers** qui officialise la démarche, afin de ne pas tomber dans une transaction qui pourrait apparaître comme un arrangement destiné à clore définitivement le dossier, voire au plus vite. En effet, un geste financier maladroît peut être vécu par la victime comme un nouveau préjudice. Car il y a une façon de réparer qui en rajoute au mal subi. Un geste maladroît de pardon peut être une perpétuation du préjudice. La réparation est donc une démarche éminemment délicate et complexe.
- Si l'on est d'accord que les crimes commis appellent réparation, il est cependant difficile de **réparer ces empêchements d'être** qu'ont vécu les victimes. D'ailleurs comment évaluer un tel préjudice ? C'est là toute la différence entre être et avoir : un préjudice d'avoir peut-être

quantifiable (j'ai perdu tel bien...), mais un préjudice d'être est incommensurable puisqu'il touche au développement même de la personne.

- On peut donc se poser la question : **comment réparer l'irréparable** ? Et même : peut-on réparer l'irréparable ? En tout cas, il faut essayer...
- Ce qui apparaît clair, pour la question de la réparation financière, c'est la **nécessité d'une individualisation** du montant de la réparation et non pas un forfait qui serait identique pour tous, car il faut bien mettre en lumière la singularité de chaque histoire blessée. La réparation doit s'adapter à chaque itinéraire brisé. Réparer, c'est réparer cette vie particulière qui a été brisée et non pas réparer « en général ».

**Pour conclure ces cinq étapes, on peut dire que la réparation financière arrive en dernier dans le processus de la justice réparatrice. Cela montre bien qu'il ne faut pas escamoter l'ensemble du processus et vouloir arriver trop vite au geste financier même s'il faut y arriver absolument.**

#### **Arrivés à ce point de notre travail plusieurs questions restent encore ouvertes**

- Tout d'abord pouvons-nous dire qu'il y a **une véritable prise en compte des personnes** ayant été victimes ? Combien d'intentions de prière universelle, combien d'homélies, combien de rencontres paroissiales parlent-elles des personnes ayant été victimes ? Comment ne pas voir tel Évêque parlant de la nécessaire attention aux pauvres et aux malades, mais qui paraît surpris quand on lui rappelle qu'il a oublié les victimes... Comment ne pas entendre la souffrance des victimes lorsqu'on parle à propos de la crise des agressions sexuelles « d'un cauchemar pour l'Église de France » ? mais un cauchemar en général c'est un mauvais rêve, or leurs agressions, leurs souffrances c'est bien de la réalité. Comment ne pas être révolté lorsqu'à une personne ayant été victime au petit séminaire qui lui confiait son histoire, son évêque répond : passez à autre chose, vous avez d'autres moments à vivre. Alors oui la question est entière et cette terrible pandémie, ne doit pas faire oublier le soin des plus pauvres et donc aussi celui des personnes qui ont été victimes.
- **Une réparation spirituelle est-elle possible** ? C'est là une question brûlante et abyssale. Si de nombreuses personnes ont quitté l'Église institutionnelle, elles manifestent cependant une soif spirituelle. Comment répondre à cette soif sans risquer à nouveau de blesser, d'avoir un geste ou une attitude qui agresse, de manipuler ? Comment respecter le chemin et la liberté de chacun sans que l'institution parle encore une fois au nom de tous. ? Comment rejoindre les personnes dans la globalité de leur être et pas uniquement dans une démarche religieuse ou liturgique. Comment accompagner celles et ceux qui aiment toujours l'Église peuple de Dieu parce qu'elle leur donne le Christ mais qui souffrent d'une Église institutionnelle qui semble se refermer sur elle-même ?
- Dans un an nous allons recevoir le rapport de la CIASE. Nul doute qu'il sera un tsunami pour toute l'Église. Il est probable qu'au-delà des préconisations qui nous seront présentées, nous aurons à entendre des choses terribles. Comment allons-nous préparer nos cœurs mais aussi ceux de nos sœurs, de nos frères, des fidèles du peuple de Dieu **à entendre l'inaudible** ?

Certains vont crier au complot contre l'Église, d'autres seront dans le déni, d'autres enfin seront dans le désespoir. Pour tous en tout cas, un des points bloquants sera aussi notre psychisme, incapable d'intégrer quelque chose qui ne fait pas partie de sa réalité, qu'il ne peut pas se représenter. Il va falloir trouver des mots pour que notre psychisme prenne en charge ce qui sera écrit, traduit en mots. Il va falloir trouver des mots pour pouvoir accueillir la vérité.